

RÉSOLUTION N° 2

**Approbation du Rapport de la Directrice générale sur la gestion,
les réalisations et les activités administratives de l'OIE en 2018**

En application de l'article 6 du Règlement organique de l'OIE,

L'ASSEMBLÉE

DÉCIDE

D'approuver le Rapport de la Directrice générale sur la gestion, les réalisations et les activités administratives de l'OIE en 2018 (87 SG/3).

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 31 mai 2019
pour une entrée en vigueur au 31 mai 2019)